

**Focus sur... Belgique : Engie-Electrabel de nouveau dans la tourmente en Belgique**

Engie-Electrabel a annoncé le 21 septembre 2018 qu'un seul des sept réacteurs nucléaires exploités en Belgique serait opérationnel durant tout le mois de novembre en raison de problèmes de sécurité nécessitant l'arrêt prolongé de plusieurs réacteurs. Cette annonce fait craindre une pénurie d'électricité au cours de l'hiver avec des risques de coupures de courant (délestage). Elle expose par ailleurs les ménages et les entreprises à une envolée de leur facture énergétique.

Pour la ministre de l'Energie Marie-Christine Marghem, qui était alors en campagne pour les élections communales, Engie-Electrabel est clairement le seul responsable des risques de pénurie. Selon elle, l'opérateur n'aurait pas dû planifier ses travaux de maintenance pendant la période hivernale, d'autant plus que cet opérateur produit 54% du mix électrique belge. En conséquence, les surcoûts pour les ménages et les entreprises liés à cette probable pénurie devraient selon elle être pris en charge par Electrabel. Cette mise en cause d'Engie a été réitérée par le Premier ministre Charles Michel lors de sa déclaration de politique générale à la Chambre le lundi 8 octobre.

Face à ces accusations, Engie Electrabel avance que sa responsabilité est de gérer les réacteurs nucléaires sous le contrôle de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) et que c'est cette dernière qui a décidé de l'arrêt prolongé des réacteurs.

La Ministre de l'Energie a fait l'objet de vives critiques dans la polémique sur la sécurité d'approvisionnement en électricité du pays. Sa gestion de la transition énergétique prévoyant l'arrêt du nucléaire en 2025 est particulièrement mise en cause.

Depuis cette crise aigüe, une « task force » réunissant Engie-Electrabel, la CREG (le régulateur), Elia (le gestionnaire de réseau), et les cabinets Marghem et Michel a été mise en place pour trouver des solutions. A ce stade, des capacités supplémentaires ont été trouvées par Electrabel qui devraient être complétées par des importations depuis la France, les Pays-Bas et l'Allemagne en novembre et décembre 2018. Néanmoins, le risque d'un plan de délestage en janvier ou février plane toujours. La rigueur de l'hiver 2018-2019 en décidera...

Belgique**Le gouvernement a décidé de reporter l'entrée en Bourse de Belfius**

Le Gouvernement fédéral a récemment annoncé le report sine die de la privatisation partielle de la banque Belfius (ex-Dexia, détenue à 100% par l'Etat belge), qui devait être engagée à l'automne. Cette mesure faisait partie de l'accord sur le budget 2019 trouvé cet été au sein de la coalition au pouvoir et son ajournement n'est pas sans conséquences budgétaires (les recettes prévues auraient dû contribuer au financement du Pacte Stratégique et au désendettement), d'autant qu'il est peu probable qu'elle intervienne maintenant d'ici la fin de la législature, en mai prochain.

La décision est officiellement motivée par des conditions de marchés moins favorables qu'il y a quelques mois. En réalité, les difficultés à avancer sur un dossier lié à celui de l'entrée en bourse de Belfius – l'indemnisation des coopérateurs d'ARCO – semblent avoir pesé davantage sur ce report.

Le Pacte National pour les Investissements Stratégiques

Présenté le 11 septembre 2018, il a l'ambition d'atteindre 150 Md€ d'investissements d'ici 2030 sur la base d'une mobilisation public-privé (45%-55%). Il assurerait à la Belgique un taux de croissance de 1,5% à 2,0% par an jusqu'à cette échéance. En 2017, les investissements publics ne représentaient que 2,2% du PIB en Belgique (3,2% en moyenne dans les pays de l'OCDE) avec des conséquences visibles : les infrastructures sont déficientes, dans les bâtiments scolaires, le digital et la mobilité surtout.

Le pacte s'apparente d'avantage à un guide de recommandations stratégiques visant à accélérer la croissance économique sur la période 2019-2030 qu'à une opération de relance au sens classique du terme. Six domaines ont été définis comme prioritaires car offrant le meilleur retour sur investissements en termes de création de croissance et d'emplois : la transition numérique, la cyber-sécurité, l'éducation, les soins de santé, l'énergie et la mobilité (infrastructures).

Pays-Bas

Les Pays-Bas continuent de se préparer activement au risque de Brexit « dur ».

Le dernier Sommet européen renforce les craintes d'absence d'accord qui pourrait coûter jusqu'à 4,25 points de PIB d'ici 2030. Une récente analyse indique que la position concurrentielle des entreprises néerlandaises serait davantage affectée, avec un impact global moyen sur les prix de +0,74%, contre +0,37% dans le reste de l'Europe. Les Pays-Bas multiplient donc les actions d'accompagnement auprès des entreprises, dont 35 000 commercent avec le Royaume-Uni sans autre expérience que le marché unique : création de sites d'information, campagne d'aide de grandes entreprises aux PME. Le budget 2019 prévoit également une enveloppe supplémentaire de 90 M€ pour le renforcement de capacités douanières et de contrôle phytosanitaire. En outre le gouvernement poursuit sa politique d'attractivité fiscale et veut accélérer la collaboration européenne dans les transports pour atténuer les effets du Brexit.

Le projet de loi de finances 2019, première traduction d'ampleur du contrat de coalition passé en octobre 2017 entre 4 partis du centre et de la droite, a été présenté le 19 septembre 2018.

Il s'agit en effet du 1er du gouvernement Rutte III entrée en fonction en octobre 2017. Compte tenu d'une conjoncture très favorable, avec une croissance prévue de 2,6%, les recettes de l'Etat devraient atteindre 305 Md€, en hausse de 7% par rapport à 2018 et les comptes publics dégager un excédent de 1% du PIB. Bénéficiant de larges marges de manœuvre, le budget 2019 prévoit un accroissement de dépenses structurelles dans l'éducation et l'innovation, les infrastructures, la défense et la sécurité. En dépit du maintien de la taxe sur les dividendes, le gouvernement poursuit par ailleurs une politique fiscale en faveur des entreprises, avec la baisse graduelle de l'impôt sur les sociétés (compensée entre autres par une hausse de la TVA réduite) et veille à la maîtrise des dépenses de santé et de vieillesse.

L'élaboration d'un nouvel accord climat se heurte à davantage de difficultés que prévu. L'accord de coalition d'octobre 2017 prévoyait notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre

néerlandaises - parmi les plus élevées d'Europe rapportées au nombre d'habitants - de 49% à horizon 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Les plans d'action détaillés doivent être définis dans le cadre d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, articulée autour de 5 grands axes. Toutefois, les évaluations des résultats intermédiaires, réalisées par le Bureau de la planification pour le cadre de vie (PBL) et du Bureau d'analyses économiques (CPB), révèlent d'une part un important reste-à-faire dans l'élaboration des mesures, d'autre part de grandes inconnues subsistant sur le financement de la transition énergétique, tant en ce qui concerne son montant (au moins 80 à 90 Md€) qu'à sa répartition. L'absence d'engagement massif de l'Etat néerlandais, et le report sur le secteur privé, conduit à un enlisement. Pour relancer la discussion, le gouvernement a endossé le 5 octobre les lignes directrices posées par les différentes « tables rondes » et a fixé la fin de l'année comme nouveau terme pour l'élaboration de l'Accord. Le déblocage se révèle d'autant plus nécessaire que le 9 octobre, la Cour d'Appel de La Haye a enjoint l'Etat néerlandais à réduire ses émissions de CO₂, à hauteur de 25% en 2020 par rapport à 1990.

Luxembourg

Derniers développements relatifs à la filiale au Grand-Duché de la banque lettonne ABLV Bank AS

Dans le sillage de la faillite de la banque lettonne ABLV Bank AS, la Banque centrale européenne (BCE) avait invité les autorités nationales luxembourgeoises, en février dernier, à mettre en liquidation la filiale de l'établissement au Grand-Duché, ABLV Bank Luxembourg. Le tribunal de commerce de Luxembourg n'a pas suivi la BCE et a placé l'établissement en sursis de paiement le 9 mars pour une durée de six mois afin de trouver un repreneur. Cette démarche n'a toujours pas abouti et une nouvelle prolongation du sursis de paiement, après une première pour un mois en septembre dernier, vient de nouveau d'être accordée par le tribunal de commerce pour quatre mois (jusqu'au 7 février 2019), ce qui pourrait témoigner des difficultés à trouver un repreneur pour la filiale d'ABLV Bank AS. La position de la Commission de surveillance du secteur financier dans ce dossier a alimenté un débat au sein de la classe politique luxembourgeoise cet été.

Copyright

Service économique régional de Bruxelles @DGTresor_BE
Service économique de La Haye @FRTreasury_NL
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse
(adresser les demandes à bruxelles@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Les services économiques s'efforcent de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigeront, dans la mesure du possible, les erreurs qui leur seront signalées. Toutefois, ils ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.